

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

du mercredi 1^{er} avril 2026

En préambule, le Maire dit une nouvelle fois, notamment à l'attention des nouveaux élus que chacun ne doit pas hésiter à exprimer ses points de vue ou ses questions sur tous les sujets de la vie locale autant que nécessaire pour que toute la diversité des idées et des sensibilités puisse être prise en compte dans le travail municipal.

Par ailleurs, il faut dès maintenant désigner les délégués qui seront amenés à représenter la commune dans diverses instances.

Désignation d'un conseiller en charge de la révision des listes électorales : Les listes électorales sont révisées régulièrement pour être mises à jour en fonction des mouvements de population. Un délégué doit être issu du conseil municipal pour cela. Il conviendra aussi de proposer un représentant du Tribunal de Grande Instance et un représentant du Préfet issus de la population et inscrits sur les listes électorales. Valérie Noailly se déclare candidate pour représenter le conseil municipal et est élue à l'unanimité.

Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale : La commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui offre certains avantages aux agents communaux. A ce titre la commune doit désigner un représentant pour assurer le lien entre le CNAS et la Mairie. Le Maire, employeur est la personne la plus indiquée pour cela. Ghislaine Ressot étant amenée à assurer la fonction sur la majeure partie du mandat municipal en cours, se présente pour être déléguée au CNAS. Elle est élue à l'unanimité.

Désignation des délégués au Syndicat à Vocation Multiple des Varennes : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) des Varennes est un groupement qui rassemble les communes de Boyer, Jarnosse, Nandax, Saint-Hilaire et Villers. Le SIVOM a permis de mobiliser des subventions sur un certain nombre de dossiers. Aujourd'hui, il permet de massifier les marchés de voirie en regroupant les cinq communes et ainsi d'obtenir des tarifs avantageux. C'est également dans ce cadre que les associations et les écoles des communes peuvent avoir accès au gymnase de Ressins. Le conseil municipal doit désigner trois délégués titulaires et trois suppléants pour siéger au SIVOM.

Les Maires des cinq communes étant appelés à se réunir hors des réunions plénières du conseil syndical, Pascal Dubuis est candidat. La voirie des communes étant le sujet central de l'activité du syndicat, Guy Delêtre, Adjoint aux affaires techniques présente sa candidature. Alexis Le Noc, déjà conseiller syndical dans le mandat précédent et compétent dans le domaine des travaux publics, se présente également. Ghislaine Ressot, appelée à devenir Maire en milieu d'année prochaine présente sa candidature au poste de suppléant en disant qu'elle assistera aux réunions publiques du SIVOM pour s'imprégner de son fonctionnement. Laura Labrosse et Jérémie Durand se portent candidats aux deux autres postes de suppléant.

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité. Une première réunion du SIVOM est programmée le mardi 14 avril.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire : Le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire (SIEL) est un groupement de communes à l'échelle du département qui traite notamment des sujets de gestion des énergies et d'éclairage public. La commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les réunions plénières se tiennent à Montbrison, les réunions dites de secteur se déroulent sur le périmètre intercommunal. Ghislaine Ressot, candidate au poste de délégué titulaire et Didier Robin à celui de suppléant sont élus à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant défense : Chaque commune doit désigner un correspondant défense qui sera l'interlocuteur de l'Etat sur tous les sujets relatifs à la Défense Nationale. Didier Robin qui occupait précédemment cette fonction explique le rôle du délégué. Il signale qu'il est professionnellement informé des éléments qui sont transmis au correspondant défense. Sandrine Monchanin candidate au poste est élue à l'unanimité.

Compte de gestion : Le compte de gestion du Trésor Public est présenté au conseil municipal. Il est strictement conforme au compte administratif 2025 qui a été validé en février 2026. Le conseil municipal valide le compte de gestion.

Commissions intercommunales : Charlieu Belmont Communauté exerce des compétences de plus en plus nombreuses. Le Maire rappelle que sur les seules années 2025 et 2026, la communauté de communes a intégré les compétences relatives à l'assainissement et à l'eau potable qui jusqu'alors étaient gérées par les communes ou par des syndicats intercommunaux. Les commissions intercommunales seront définies lors du conseil communautaire du jeudi 30 avril et le conseil municipal devra alors élire des délégués pour chacune d'elles. Le Maire présente les thématiques qui devraient faire l'objet de commission intercommunales afin que les conseillers municipaux puissent commencer d'y réfléchir ou éventuellement se prépositionner dès maintenant s'ils le souhaitent.

Les compétences eau potable et assainissement ayant été transférées, il y aura assurément une ou deux commissions traitant de ces sujets concernant directement chaque commune. Didier Robin qui était Vice-Président du Syndicat des eaux dans le mandat précédent accepterait d'être titulaire d'une commission eau potable. Sylvain Poyet pourrait être suppléant. Si une commission assainissement distincte est créée, Guy Delêtre serait candidat pour être suppléant. Si besoin, une ou un candidat(e) resterait à trouver pour pourvoir la fonction de titulaire.

Nicole Brosselard qui était délégué titulaire de la commission traitant des déchets ménagers pourrait conserver cette fonction et Sandrine Monchanin postulerait à la fonction de suppléante. Une commission « cohésion sociale » traitant notamment des sujets allant de la petite enfance au grand âge devrait également être reconduite. Virginie Matray et Valérie Noailly pourraient être candidates pour être respectivement déléguées titulaire et suppléante. Un référent culture sera sans doute à désigner. Nicole Brosselard qui assurait ce rôle durant le précédent mandat se dit prête à continuer si nécessaire.

Commissions communales : Plusieurs conseillers demandent que soient rappelés les commissions ou comités consultatifs communaux dans lesquels des conseillers devront s'impliquer. Le Maire rappelle que ces commissions seront à définir par le conseil municipal. Celles étant en place dans les mandats précédents seront sans doute reconduites dans des périmètres à peu près identiques.

Il devrait donc y avoir une commission technique qui serait en charge des voiries, bâtiments et espaces communaux. Une commission en charge de la vie communale, de la vie associative, de la citoyenneté et du bien vivre ensemble devrait aussi être installée.

Sandrine Monchanin suggère que soit mise en place une commission « communication » qui gèrerait la rédaction du feuillet « Villers en Direct », le site internet de la commune et l'application « Panneau Pocket ». Pascal Dubuis dit qu'une commission dédiée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera nécessaire. Cela permettra à Jean-Michel Brisebrat qui a piloté l'élaboration du document de le présenter et d'expliquer les éléments réglementaires et les choix municipaux qui ont été pris en compte pour cela. Il est important que plusieurs conseillers municipaux maîtrisent le PLU, notamment pour pouvoir ensuite gérer correctement ses évolutions futures et aussi afin de pouvoir siéger dans une éventuelle future commission intercommunale si un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) venait à être d'actualité.

Informations : Le Maire présente ensuite un document et donne des explications permettant, notamment aux nouveaux conseillers municipaux, de commencer de s'imprégner de la situation financière de la commune. Des informations sont données sur le budget et la trésorerie. Des éléments issus de l'observatoire fiscal et financier de Charlieu Belmont Communauté ayant précédemment été utilisés dans le cadre d'une approche prospective concernant la capacité d'investissement de la commune, sont également donnés. Ces éléments appelés à donner une première approche financière globale de la situation de la commune seront précisés au fil des réunions afin de permettre à chaque conseiller municipal de participer aux prises de décisions de manière éclairée.